

**Département
Des ARDENNES**

**ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES**

**Conseillers de la Communauté
en exercice : 44**

EFFECTIF LEGAL : 44

**Certifié affiché à la porte de la
Maison de la Communauté
Le 02.10.2025
Convocation faite
Le 23.09.2025**

**Délibération
N°2025-09-171**

**Retour sur la composition
de la Commission de
Contrôle Financier**

**ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019**

EXTRAIT
**du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse**

Séance du 29 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, et le lundi vingt-neuf septembre à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2025, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Richard CHRISMENT, Fabien PRIGNON, Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA, Mme Virginie ROGISSART, MM. Richard DEBOWSKI, Pascal GILLAUD, Mathieu SONNET, Mme Liliane PASSEFORT, M. André ESCOBAR, Mme Magali CAPLET, MM. Eric GUERINY, Robert ITUCCI, Mme Jennifer PECHEUX, MM. Gérard DELATTE, Dominique HAMAIDE, Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, Mmes Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Patrice PRINCE, Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, Mmes Brigitte DUMON, Evelyne LAHAYE, MM. Gérald GIULIANI, Jean-Pol DEVRESSE, Mmes Sandrine BOURGEOIS, Angéline COURTOIS.

Absents excusés : Mme Angélique WAUTOT (pouvoir à M. Dominique HAMAIDE), M. Claude WALLENDORFF (pouvoir à Mme Sandrine BOURGEOIS), Mme Frédérique CHABOT (pouvoir à M. Robert ITUCCI), M. Antoine DI CARLO (pouvoir à M. Jean-Marie BARREDA), Mme Isabelle FABRE (pouvoir à M. Eric VISCARDY), M. Jean GUION (pouvoir à M. Gérald GIULIANI), Mme Laure BARBE, M. Jacky DEVIN (pouvoir à Mme Brigitte DUMON), Mme Laetitia COMPAGNON, MM. Fabien BONFILS, Jean-Luc GRABOWSKI (pouvoir à Mme Angéline COURTOIS).

M. Jean-Marie BARREDA, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Le quorum étant atteint, le Conseil de Communauté peut valablement délibérer.

Vu l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la délibération n°2022-03-019 du 22 mars 2022 créant la Commission de Contrôle Financier pour la durée du présent mandat,

Considérant la décision de M. Jean-Pol DEVRESSE, président de la Commission de Contrôle Financier, de ne plus siéger au sein des commissions à l'exception de celles des finances et de l'environnement, entraînant de facto sa cessation de fonction en tant que président de cette commission,

Considérant la nomination de M. Jean-Marie BARREDA, membre titulaire de la Commission de Contrôle Financier, en tant que Président de la Commission de Contrôle Financier et donc de facto, la nécessité de l'organisation d'une élection pour installer un nouveau membre titulaire,

Considérant la candidature de M. Patrice PRINCE,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * **prend acte** de la nomination de M. Jean-Marie BARREDA comme président de la Commission de Contrôle Financier,
- * **décide** de procéder à l'élection du membre titulaire de la Commission de Contrôle Financier, au vote à main levée,
- * **proclame** élu M. Patrice PRINCE, membre titulaire de la Commission de Contrôle Financier.

Pour extrait conforme

Le Président
Bernard DEKENS

